

À publier immédiatement

**LES CHERCHEUSES ET CHERCHEURS DE COLLÈGE ONT TOUJOURS ACCÈS
AUX BIBLIOTHÈQUES DES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES ET CANADIENNES**

Montréal, le 1^{er} octobre 2015. – L'Association pour la recherche au collégial (ARC) tenait récemment une journée sur la diffusion de la recherche collégiale. Au terme de la rencontre, les participantes et participants ont remercié l'ARC en lui signifiant que cette séance avait été pertinente, intéressante, voire excellente, en présence ou à distance! Au lendemain de cette journée, l'ARC souhaite rappeler que les chercheuses et chercheurs du réseau collégial peuvent toujours profiter des ressources des bibliothèques universitaires québécoises et canadiennes. Sur simple demande, ils recevront la fameuse *carte verte* du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), anciennement la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ).

Quelles sont les ressources documentaires, y compris les bases de données d'articles scientifiques ou techniques, disponibles pour la recherche collégiale? Lesquelles le sont à distance? À quelles conditions peut-on y avoir accès? Quelles sont les démarches en cours ou récentes pour améliorer la situation? Dans le cadre de la journée de l'ARC sur la diffusion de la recherche collégiale, la spécialiste des moyens et techniques d'enseignement du collège de Valleyfield, Roxanne Poissant, et la bibliothécaire responsable du Centre de documentation collégiale, Isabelle Laplante, ont répondu à ces questions visant à dresser un portrait réaliste de la situation.

De 1987 à 2011, l'ARC a mené campagne pour que ses membres obtiennent les privilèges accordés aux « usagers externes » des bibliothèques universitaires. En pratique, cela signifie que les chercheuses et chercheurs de collèges se procurent d'abord [une autorisation](#) signée de la direction des études de leur établissement ou de la direction de leur centre collégial de transfert de technologie en vue de présenter une demande d'utilisation des services d'une bibliothèque universitaire dans le cadre de leurs recherches, puis une carte du BCI émise dans le respect de l'[Entente sur la réciprocité d'emprunt direct de documents dans les bibliothèques universitaires québécoises et canadiennes](#). C'est la chargée de recherche Sonia Seck qui reçoit les demandes transmises au secrétariat du BCI par courriel [sseck@bci-qc.ca].

La présidente de l'ARC, Nancy Gagnon, se réjouit de la possibilité offerte aux chercheuses et chercheurs de collèges : « L'accès à la documentation des universités est un élément clé de la qualité des recherches, et l'Association a poursuivi ses représentations à ce sujet pendant près de vingt-cinq ans! » Consciente que les besoins en ce qui a trait à l'accès aux ressources documentaires – en présence ou à distance – sont en pleine évolution, l'Association reste par ailleurs attentive aux demandes de la communauté collégiale et entend s'associer à des partenaires, dont le Centre de documentation collégiale, pour explorer de nouvelles perspectives.

Fondée en 1988, l'Association pour la recherche au collégial a pour mission de promouvoir la recherche collégiale par des activités de représentation et de valorisation ainsi que des services à la collectivité, et ce, auprès de tous les individus ou groupes concernés.

– 30 –

Source : Lynn Lapostolle, directrice générale
514 299-9568 | arc@cvm.qc.ca